ADMINISTRATION
COMMUNALE D'ATTERT

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

LES ENFANTS D'ABORD

ROI 2026 - 2027



Echevine de l'accueil extrascolaire	Amélie ANTOINE	0498/33 66 31
Responsable de projet "Les Enfants d'abord"	Marie-Myriam RENSON	0472/03 40 01
Coordinatrice ATL	Marie-Elisa THIELTGEN	0485/21 25 17

Numéros de contact et adresses des différents accueils

- Attert 0486/36 87 29 - Rue des Potiers, 308 à Attert
- Enova 0486/36 80 87 - Au Village, 1 à Tontelange
- Heinstert 0486/36 87 96 - Chemin des Ecoliers, 193 à Heinstert
- Metzert 0486/98 13 31 - Millewee, 25 à Metzert
- Nobressart 0486/36 80 73 - Rue du Centre, 76 à Nobressart
- Nothomb 0486/98 12 51 - Rue Nicolas Roeltgen, 60 à Nothomb
- Thiaumont 0486/36 89 75 - Rue du Marquisat, 198 à Thiaumont
- Tontelange 0486/98 12 30 - Montée des Écoles, 243-247 à Tontelange

Pour toute question ou information supplémentaire, vous pouvez également nous contacter par e-mail à l'adresse suivante :

accueil-extrascolaire@attert.be



Nous espérons que vous êtes toutes et tous satisfaits du travail que nous accomplissons chaque jour.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : nous avons triplé le taux de fréquentation et augmenté considérablement notre équipe professionnelle. Jour après jour, nous constatons la confiance que vous nous accordez, et nous vous en remercions chaleureusement.

Notre plus belle récompense reste et restera toujours de vous voir, vous et vos enfants, arriver avec le sourire au sein de nos infrastructures, auprès de Carine, Caroline, Céline D., Céline G., Dominique, Elisabete, Emeline, Fabiola, Fatima, Françoise, Frédérique, Fumiyo, Giuliana, Iulduz, Laïla, Laura, Ligia, Martine K., Martine S., Maude, Najat, Nathalie, Régine, Sébastian, Séverine, Sonia, Stéphanie, Susana, Symphorine, Valérie Véronique et Ylénia.







Personnel d'encadrement

Ecole d'Attert

Accueil 0486/36 87 29

Caroline
Véronique
Laïla
Martine
Céline
Frédérique
Séverine
Dominique

Ecole Enova

Accueil 0486/36 80 87

Valérie
Nathalie
Véronique
Elisabete
Séverine
Fatima

Ecole d'Heinstert

Accueil 0486/36 87 96

Sonia
Susana
Ylénia
Iulduz
Ligia
Céline

Ecole de Nobressart

Accueil 0486/36 80 73

Martine
Maude
Emeline

Ecole de Metzert

Accueil 0486/98 13 31

Fumiyo
Régine
Sébastian
Laura
Najat
Emeline
Elisabete
Séverine

Ecole de Nothomb

Accueil 0486/98 12 51

Stéphanie
Frédérique
Fabiola
Maude
Fatima

Ecole de Thiaumont

Accueil 0486/36 89 75

Céline
Françoise
Iulduz
Frédérique

Ecole de Tontelange

Accueil 0486/98 12 30

Carine
Fumiyo
Guiliana
Symphorine
Iulduz
Emeline
Elisabete

Règles de vie

Les règles de vie font partie intégrante d'un processus pédagogique dans une vie en communauté. Il est donc naturel qu'un cadre soit posé. Il est important que celui-ci soit clair pour chacun.

Pour garantir un climat harmonieux dans tous les lieux d'accueil, les enfants s'engagent à

- Respecter les autres enfants et les accueillant(e)s.
- Adopter une attitude polie et utiliser un langage correct à l'égard des autres enfants, des accueillant(e)s et de toute autre personne. L'agressivité, la violence et les débordements ne peuvent être tolérés, qu'ils soient verbaux ou non.
- Respecter les locaux, le mobilier et le matériel mis à leur disposition. Les enfants participeront au rangement de celui-ci.
- Respecter le travail du personnel d'entretien.

En cas de non-respect volontaire et manifeste des règles élémentaires de vie en communauté, les accueillant(e)s pourront appliquer diverses mesures responsabilisantes et réparatrices.

Le personnel d'encadrement veillera à créer un climat de confiance et sera à l'écoute des enfants et des parents, toujours dans un esprit de respect de la vie privée de chacun.

Le personnel encadrant s'engage à :

- Poser un cadre structurant, sécurisant et rassurant, où les limites de chacun sont claires et où les règles de politesse et de respect sont explicites.
- Proposer aux enfants diverses activités (jeux de société, bricolages, jeux d'imitation, construction, etc.), en réponse directe à leurs demandes. Tout sera mis en œuvre pour encourager la créativité et l'autonomie des enfants.
- Être attentif aux attentes des enfants. Ceux-ci auront la possibilité de proposer un jeu ou une activité, ainsi que la liberté de refuser de participer. Chaque enfant pourra choisir de jouer ou simplement se reposer, les activités en plein air étant privilégiées.
- Entretenir le dialogue et la communication avec les parents. Les informations fournies par les parents permettront à l'accueillant(e) d'offrir un accueil de qualité à l'enfant. Toute communication se fera dans le respect de l'intimité de l'enfant et de la vie familiale. Les accueillant(e)s sont tenu(e)s de respecter un devoir de réserve.

Les parents s'engagent à faciliter le travail de l'équipe d'encadrement en :

- Inscrivant leur enfant pour le mercredi après-midi en utilisant les moyens suivants :
 Sur le tableau de présence affiché à l'école
 Par e-mail à **accueil-extrascolaire@attert.be**
- Remplissant et signant la fiche de renseignements/fiche santé concernant leur enfant, et en informant l'accueillant(e) de tout changement (par exemple : adresse, numéro de téléphone, personnes autorisées à récupérer l'enfant). **Les personnes non mentionnées sur la fiche devront signer une décharge auprès de l'accueillant(e). Aucun départ précipité sans avertissement au responsable ne sera toléré.**
- Respectant l'horaire de l'accueil **(pas d'enfant seul dans la cour avant 8h15, conformément au règlement de l'école, et pas d'interruption pendant le temps de l'accueil, du départ ou du retour).** Les heures de fermeture doivent être particulièrement respectées, et il est important de contacter l'accueil en cas de retard ou d'imprévu afin de rassurer votre enfant. En cas de retard exceptionnel des parents, une indemnité pourra être demandée.
- Limitant leur présence au temps nécessaire pour échanger des informations relatives à leur enfant, afin de respecter les activités des enfants et la disponibilité des accueillant(e)s.
- Laissant une collation pour leur enfant, **surtout le mercredi, car aucun repas n'est fourni ce jour-là.**
- Prévoyant des vêtements de rechange (pour les petits comme pour les grands), ainsi que des langes, des lingettes, des mouchoirs, etc., à fournir à l'équipe d'encadrement.

La Commune se réserve le droit, en dernier recours, de ne plus admettre l'enfant au service de l'accueil extrascolaire.

Règles de vie des différents accueils

Les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre en fournissant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Chaque accueil établit ses propres règles de vie en début d'année, en concertation avec les enfants. Ces règles seront affichées dans l'accueil pour permettre à chacun de s'y référer facilement.
Ces règles ne sont pas immuables ; elles peuvent évoluer au cours des temps d'échange prévus entre les enfants et les accueillant(e)s. Les règles de vie doivent être les plus claires et les plus simples possibles afin qu'elles soient comprises, acceptées et respectées par tous. Enfin, elles doivent être appliquées de manière uniforme et constante.
Les règles de vie de l'accueil peuvent être différentes de celles de l'école.

Mesures de prévention

Chers parents, veuillez ne pas intégrer un enfant à nos lieux d'accueil s'il est manifestement souffrant ou malade. Pour le bien de tous, merci de remettre à l'accueillante une boîte de mouchoirs, des langes (si nécessaire), des lingettes, ainsi que des vêtements de rechange (pour les petits comme pour les grands), adaptés à la météo (casquette, crème solaire, bottes, etc.) tout au long de l'année.
L'équipe se réserve le droit d'appeler le médecin traitant de l'enfant ou l'un de ses confrères, voire le service 112, en cas de problème nécessitant une intervention immédiate.
Si votre enfant doit prendre un médicament, nous vous demandons de fournir une copie de la prescription médicale et d'inscrire sur la boîte le nom et prénom de l'enfant, les heures d'administration, ainsi que le dosage, afin d'assurer une information claire et précise pour l'accueillant(e).



Droit à l'image

Des photos de vos enfants peuvent être prises pour illustrer les activités de l'accueil extrascolaire **"Les Enfants d'abord"**. Conformément au **RGPD** (Règlement Général sur la Protection des Données), ces photos pourront être publiées à titre informatif dans les divers **documents de l'accueil, dans le bulletin communal, sur le site internet communal ou sur la page Facebook.**

La publication de ces photos est effectuée en accord avec le consentement que vous avez donné pour votre enfant lors de la signature de la fiche de renseignements pour l'année scolaire 2026-2027, jointe au Règlement d'Ordre Intérieur.

Vous pouvez accéder à vos données, les rectifier, obtenir des informations sur un traitement vous concernant, ou en limiter l'utilisation, en contactant le responsable du traitement, le Délégué à la Protection des Données (ou Data Protection Officer - DPO) par courriel à l'adresse dpo@attert.be ou par courrier postal à :

Commune d'Attert
Délégué à la Protection des Données
Voie de la Liberté 107
6717 ATTERT

Les données sont conservées au format numérique et sont consultables sur rendez-vous auprès du service communal d'accueil extrascolaire "Les Enfants d'abord" au 063/24 27 85.





Horaires



Pendant les vacances scolaires d'Automne, d'Hiver et de Détente, le Service Jeunesse organise une semaine de stage au sein d'une implantation de la commune.
Deux semaines de stage sont proposées durant les vacances de printemps, tandis que trois semaines sont organisées pendant les vacances d'été.

Congé d'Automne :
du 19 au 23 octobre 2026
Congé d'Hiver :
du 21 au 24 décembre 2026
Congé de Détente :
du 22 au 26 février 2027
Congé de Printemps :
du 26 au 30 avril et du 3 au 5 mai 2027
Vacances d'été :
du 5 au 16 juillet 2027 et du 16 au 20 août 2027

L'horaire de ces journées : **9h à 16h.**
Possibilité d'accueil le matin dès 7h30 et le soir jusque 18h
Les détails pratiques vous seront communiqués en temps utile par votre accueillant(e).

Renseignements :
inscriptionstage@attert.be

Tous les matins de la semaine en période scolaire de
7h15 à 8h15

Pour leur sécurité : pas d'enfants seuls dans la cour avant ou pendant cette tranche horaire

Tous les soirs de
15h30 à 18h30

Le mercredi après-midi de
12h20 à 18h30

Journées pédagogiques : de
7h15 à 18h30

La prise de présence se fait électroniquement via une appli Scan de QR Codes sur les smartphones de l'accueil (ce sera l'heure du téléphone qui sera enregistrée).
Les parents prennent le relais du service dès leur arrivée dans le lieu de l'accueil et de ce fait l'enfant se retrouve sous la responsabilité parentale.
Les enfants seront scannés à l'arrivée des parents.

Tarifs

Les prix à la demi-heure et par enfant seront dégressifs par nombre d'enfants d'une même famille inscrits à l'école :

- 1 enfant : 1€
- 2 enfants : 0,90€
- 3 enfants : 0,75€

L'accueil devient payant à partir de 16h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et à partir de 13h00 le mercredi.
Toute demi-heure entamée est comptabilisée.
Un prix forfaitaire est établi pour les journées pédagogiques :

- 1 enfant : 15€ la journée, 7,50€ la ½ journée.
- 2 enfants : 11,20€ la journée, 5,60€ la ½ journée.
- 3 enfants : 9€ la journée, 4,50€ la ½ journée.

Tout dépassement au-delà de 18h30 sera facturé 5€ par enfant par quart d'heure supplémentaire.

Pour les stages, un prix forfaitaire à la semaine sera demandé. Ce forfait devra être payé anticipativement.

- 1 enfant : 80€
- 2 enfants : 72€
- 3 enfants : 60€

Les frais d'accueil vous seront facturés comme suit :
août-septembre-octobre / novembre-décembre / janvier-février / mars-avril / mai-juin-juillet.
Les factures seront envoyées par e-mail et directement sur le portail web (QuickSchool) disponible sur votre smartphone.

La participation des enfants à l'accueil extrascolaire du service communal « Les Enfants d'abord » ne doit pas être freinée par l'intervention financière demandée aux parents.
Dans ce sens, le service communal des Finances en collaboration avec une assistante sociale permet en toute discrétion de proposer aux parents des solutions.

Contact : **accueil-extrascolaire@attert.be**

Le personnel d’encadrement veillera à créer un climat de confiance, à être à l’écoute des enfants et des parents, tout en respectant la vie privée de chacun.

Pour assurer un bon fonctionnement, il est demandé à tous les participants de respecter ces règles de vie en communauté. Toute personne utilisant les services de l’accueil extrascolaire accepte le présent règlement et s’engage à le respecter ainsi qu’à faire respecter ses dispositions par son (ses) enfant(s).

Merci d’avance.







Edit. resp. : le Collège communal d’Attert 107, Voie de la Liberté à 6717 ATTERT